

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 21 juillet 2020

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Brigitte Brocheton, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Hélène Ferro, Thierry Guillaume, Thierry Hureau, Cyril Jigorel, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart, Guillaume Périn

Excusés : Christian Geardrix, pouvoir à Brigitte Brocheton, Christophe Trillaud.

Absents : France Stivil, Kévin Brané

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 18h10. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 16 Juin 2020.
- Mise en place du paiement en ligne via le dispositif PAYFIP - Délibération
- Demande de 2 Subventions LEADER pour achat d'un véhicule électrique et pour achat d'une scène pour la Salle des Fêtes - Délibération.
- Extension du Réfectoire de l'école - Demande de Subvention DSIL.
- Projet Commerce - Demande de fonds de concours au GRANDANGOULEME.
- Subventions de fonctionnement aux associations - Délibération.
- Élection des délégués au sein du comité du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SOE6 16)
- Décret n°2020-570. Délibération attribuant la prime exceptionnelle COVID-19 aux fonctionnaires territoriaux,
- Délibération pour la non-actualisation des indemnités du Maire et des Adjointes au mois de Mai 2020,
- GRANGANGOULEME - Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et promouvoir un environnement favorable à la Santé - Délibération,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Mise en place du paiement en ligne via le dispositif PAYFIP – Délibération

Le dispositif PAYFIP permet aux parents de payer la cantine directement par Internet sans avoir à envoyer un chèque à chaque appel. Cela permet également de faciliter le pointage des paiements.

Cela servira également pour le paiement des locations des salles.

Delphine Laizet : Quel est le coût de ce système ? Pour les paiements jusqu'à 20 € : 0,04 €. Pour les paiements supérieurs à 20 € : 0,05 € plus 0,25 % du montant.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Demande de 2 Subventions LEADER pour achat d'un véhicule électrique et pour achat d'une scène pour la Salle des Fêtes – Délibération

Concernant le véhicule électrique, le dossier est bien avancé. Il faut profiter des aides actuelles du gouvernement pour l'achat d'un véhicule électrique. Le véhicule coûte environ 32000 € TTC. Une fois les aides déduites et si l'on obtient les subventions, le coût final sera de moins de 4000 € hors reprise du véhicule actuel.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Concernant l'achat d'une scène pour la salle des fêtes : La salle des fêtes ne servira pas cette année (utilisation pour la cantine pendant les travaux du restaurant scolaire). Les opportunités d'aides et subventions actuelles nous permettent d'acheter une scène aux normes de sécurité actuelles pour pouvoir accueillir des spectacles lors de la réouverture. Deux devis ont été remis. La société SEMIO propose la meilleure offre pour les 18 podiums. Coût prévu 10531,77 € HT. Il est possible d'obtenir une subvention du LEADER jusqu'à concurrence de 80 %. Un fond de concours de GrandAngoulême sera également sollicité.

→ 18h42 : France Stivil dépose un pouvoir à Thierry Hureau.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Extension du Réfectoire de l'école - Demande de Subvention DSIL

La préfecture a demandé à la Mairie de préparer le dossier complet pour pouvoir être prêts lorsque les informations sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local seront communiquées.

Cette dotation pourrait représenter jusqu'à 10 % du montant des travaux.

→ Jeudi 23 aura lieu une réunion avec le maître d'œuvre et l'architecte.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Projet Commerce - Demande de fonds de concours au GRANDANGOULEME

Pour le projet de commerce, Monsieur le Maire a pris contact avec GrandAngoulême pour une demande de fonds de concours jusqu'à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux. Un premier devis est arrivé pour 27212,28 €HT (création d'une toilette pour personnes à mobilité réduite, d'une légumerie, eau, électricité, passe plats, plafond coupe feu, électricité,...). D'autres devis seront demandés afin de pouvoir comparer les prix.

Christelle Dulau étant partie prenante, elle ne participe pas au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Subventions de fonctionnement aux associations – Délibération

Jusqu'à maintenant la commune versait 150 € de subvention de fonctionnement à chaque association.

Comité des fêtes : Subvention de 150 €

Brigitte Brocheton et Christian Geardrix étant parties prenantes, ils ne participeront pas au débat et au vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Val'Echelle Danse : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

AVEHC Eau Vive : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Vouz'en Fêtes : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Les Pot'Âgés : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Point de Départ : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Comtes de Griotte : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 6	Pour : 7
------------	----------------	----------

Amicale de Chasse : Subvention de 150 €

Contre : 1	Abstention : 3	Pour : 9
------------	----------------	----------

SPIRALE : Subvention de 150 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Parents d'élèves :

Pas de demande à ce jour, pas d'informations sur le devenir des deux associations.

→ 20h55 : Départ de Guillaume Périn.

Élection des délégués au sein du comité du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16)

Il faut élire un titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire demande des volontaires.

Cyril Jigorel est candidat titulaire, Thierry Guillaume est candidat suppléant.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Décret n° 2020-570. Délibération attribuant la prime exceptionnelle COVID-19 aux fonctionnaires territoriaux

Monsieur le Maire propose de verser une prime. Le montant maximum est de 1000 € par agent. Le conseil vote pour autoriser Monsieur le Maire à verser tout ou partie de la prime aux personnels communaux :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération pour la non-actualisation des indemnités du Maire et des Adjointes au mois de Mai 2020

Le nouveau conseil a été installé le 23 mai. Les indemnités ont été arrêtées au 22. Les élus ayant droit à indemnités qui ont été maintenus dans le conseil (Kévin Branlé, Thierry Hureau, Pierre Léger) ont choisi de ne pas percevoir le solde du mois de mai.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

GRANGANGOULEME - Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et promouvoir un environnement favorable à la Santé – Délibération

Cette délibération de GrandAngoulême propose de « renforcer la coopération des acteurs publics de territoire en matière de santé ». Monsieur le Maire fait lecture du texte dans son intégralité :

Objet : Conscients que la santé est un enjeu majeur qui ne peut se circonscrire dans des limites administratives et que les actions isolées, aussi intéressantes soient-elles, ne pourront apporter de réponse durable, voire risqueraient de générer une concurrence territoriale stérile et délétère, les maires des communes qui composent le territoire de GrandAngoulême ont exprimé en conférence des Maires le souhait de renforcer la coopération des acteurs publics du territoire en matière de santé.

« La commune de Vouzan, GrandAngoulême, les 37 autres communes de GrandAngoulême et l'Agence Régionale de Santé (ARS), décident de s'associer en vue d'une coopération territoriale à l'échelle communautaire pour :

- maintenir/développer l'offre de soins de premier recours, en attirant de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et en coopérant pour garantir un accès aux soins homogène pour l'ensemble des habitants du territoire en tenant compte des bassins de vie ;*
- éviter toute concurrence territoriale par la réalisation de projets ayant une incidence entre eux et/ou sur l'offre du territoire, l'installation de nouveaux professionnels de santé étant la préoccupation du territoire dans sa globalité ;*
- mettre en place des politiques publiques favorables à la santé dans une logique de prévention, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de l'alimentation ou du sport.*

La convention de partenariat s'articule autour de quatre axes structurants :

- Coordonner des initiatives publiques et privées en matière d'offre de soins pour parvenir à un maillage territorial cohérent tenant compte des bassins de vie et permettant à tous les habitants du territoire d'avoir un accès à une offre de soins de premier recours et notamment à un médecin traitant dans un rayon géographique raisonnable.*
- Favoriser l'attractivité du territoire de GrandAngoulême aux professionnels de santé : promotion du territoire / aides à l'installation et à l'emploi du conjoint / stratégie à l'intention des étudiants en santé (formations, aides au logement, etc.)*
- Faciliter et accompagner les projets émergents et collectifs portés par les Professionnels de Santé en pluridisciplinarité et/ou innovants : maisons de santé, projets de télémédecine, etc.*
- Accentuer les actions de partenariat et de coopération territoriale en matière de santé environnementale et de politiques publiques favorables à la santé : partage d'informations et d'expériences / expertise scientifique et technique de l'ARS / rôle de facilitation et/ou d'animation pour GrandAngoulême.*

L'ARS aura un rôle de soutien, d'expertise et de conseil auprès des communes et de GrandAngoulême.

GrandAngoulême aura un rôle de facilitateur et apportera un soutien technique aux communes et aux acteurs de santé qui souhaitent se regrouper. Les outils de marketing territorial et les dispositifs d'accompagnement à la création d'activités économiques, d'aide à l'emploi du conjoint seront mobilisés pour promouvoir l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé.

Cette convention s'inscrit dans le cadre :

-du Projet de territoire et du Projet d'agglomération qui fixent l'objectif de faire de GrandAngoulême un territoire du bien-être

-du plan d'actions en faveur de l'offre de soins de premier recours adopté par le Conseil communautaire de GrandAngoulême en juin 2018

-du contrat de ville GrandAngoulême

-des politiques communales définies dans ces domaines

-du plan régional de santé Nouvelle Aquitaine 2018-2028, incluant le PRSE

-des projets de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

-des Contrats Locaux de Santé (CLS) existants

Elle répond à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Sociaux car être en bonne santé est de plus en plus lié au lieu de vie, au niveau de ressources et d'éducation. Economiques, car l'attractivité économique d'un territoire pour les particuliers comme pour les entreprises dépend aussi de l'offre de soins et de la qualité environnementale. Environnementaux car les mesures favorables à la santé des habitants sont également bénéfiques pour l'environnement et réciproquement. Le suivi de la mise en œuvre de cette convention sera assuré par un Groupe de travail « Santé », composé d'élus, créé à cette occasion. Un état d'avancement des projets et actions menés par GrandAngoulême pour le compte de ses communes membres sera régulièrement proposé à l'ordre du jour de la conférence des Maires. Un rapport annuel sur les actions menées dans le cadre de la convention sera élaboré conjointement avec l'ARS et présenté en séance de conseil communautaire.

Vu la délibération 2018.06.182 portant approbation du plan d'actions territorial porté par GrandAngoulême en matière d'offre de soins de premier recours,

Vu la délibération 2018.12.412 relative à l'appel à projet en matière de structuration de l'offre de soins de premier recours,

Vu la délibération 2019.10.303, portant approbation de la convention de partenariat pour un territoire du bien être entre les 38 communes de l'agglomération, GrandAngoulême et l'ARS, ayant pour objet de développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et de promouvoir un environnement favorable à la santé.

Le Conseil municipal s'est prononcé CONTRE à l'unanimité des membres présents :

Contre : 12

Abstention : 0

Pour : 0

Questions diverses

- Thierry Guillaume : Au City Stade, il fait en ce moment très chaud mais il n'y a pas de point d'eau.
- Présentation de la vidéo Collecticity.fr

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.